



l'autorisation en se basant sur la situation 2, « éviter et minimiser », approche globale et territoriale.

D'autres conditions pourraient s'ajouter préalablement à la délivrance de l'autorisation en fonction de la nature des projets, ou lorsque d'autres lois ou règlements sont applicables.

du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour autoriser la réalisation des projets dans les milieux humides en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Situation 2		Situation 3	
Bas-Saint-Laurent	BTSL et PLSJ	Ailleurs au Québec	Ailleurs au Québec
Superficie du milieu humide inférieure à 1 hectare;	Superficie du milieu humide entre 1 et 10 hectares;	Superficie du milieu humide supérieure à 10 hectares;	Superficie du milieu humides supérieure à 10 hectares;
Présence de liens hydrologiques avec un cours d'eau/lac;	Absence de liens hydrologiques avec un cours d'eau/lac;	Présence de liens hydrologiques avec un cours d'eau/lac;	Liens hydrologiques avec un cours d'eau/lac;
Présence d'espèces menacées ou vulnérables désignées	Absence d'espèces menacées ou vulnérables désignées	Présence d'espèces menacées ou vulnérables désignées, ou tourbière	Présence d'espèces menacées ou vulnérables désignées, ou tourbière

l'autorisation est délivrée par un organisme désigné en fonction de la séquence d'atténuation « éviter et minimiser ».

Après avoir reçu l'approbation des autorités du Ministère, la direction régionale délivre l'autorisation en appliquant le processus d'analyse basé sur la séquence d'atténuation « éviter et minimiser ».

Si la situation 1 ou de la situation 2, il est régi par le processus de la situation 3. Les milieux ombrotrophes ou minérotrophes sont analysés en vertu de la situation 3. Les liens de surface. Une espèce ou vulnérable désignée est : une espèce menacée ou vulnérable (L.R.Q., c. E-12.01); une espèce floristique menacée ou vulnérable et leurs habitats (E-12.01, r.0.4) ou une espèce fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (E-12.01, r.0.2.3).

* BTSL = Basses terres du Saint-Laurent
PLSJ = Plaine du lac Saint-Jean

Les bureaux régionaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

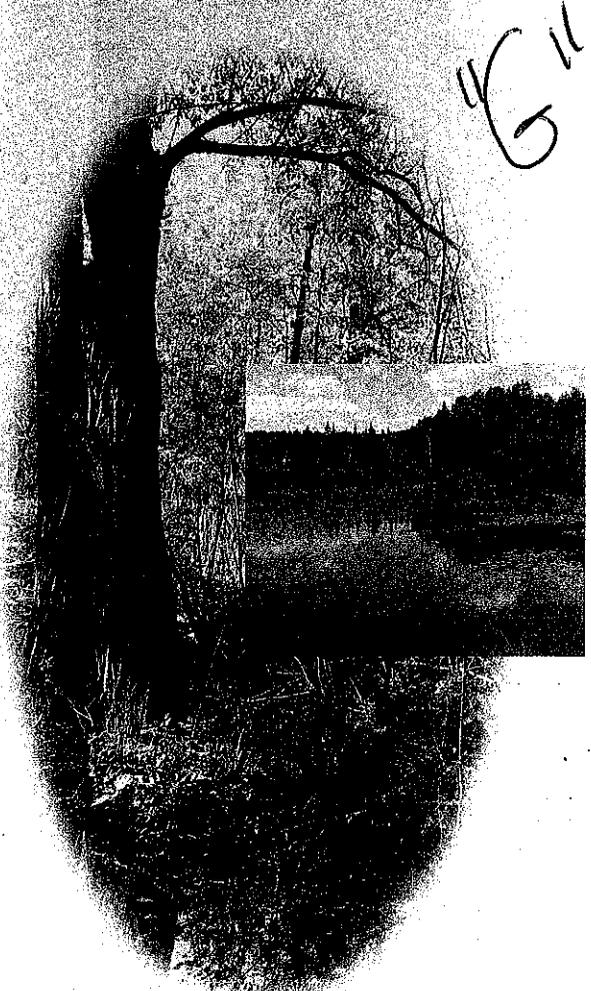
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec**
Rouyn-Noranda
180, boulevard Rideau, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : 819 763-3333
Télécopieur : 819 763-3202
abitibi-temiscamingue@mddep.gouv.qc.ca
- Bas-Saint-Laurent**
Rimouski
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : 418 727-3511
Télécopieur : 418 727-3849
bas-saint-laurent@mddep.gouv.qc.ca
- Capitale-Nationale**
Québec
365, 55^e Rue Ouest
Québec (Québec) G1H 7M7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214
capitale-nationale@mddep.gouv.qc.ca
- Chaudière-Appalaches**
Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000
Télécopieur : 418 386-8080
chaudiere-appalaches@mddep.gouv.qc.ca
- Centre-du-Québec**
Nicolet
1579, boulevard Louis-Frêchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : 819 293-4122
Télécopieur : 819 293-8322
centre-du-quebec@mddep.gouv.qc.ca
- Victoriaville**
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : 819 752-4530
Télécopieur : 819 752-1032
centre-du-quebec@mddep.gouv.qc.ca
- Côte-Nord**
Baie-Comeau
20, boulevard Comeau
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8
Téléphone : 418 294-8888
Télécopieur : 418 294-8018
cote-nord@mddep.gouv.qc.ca
- Sept-Îles**
818, boulevard Laure, rez-de-chaussée
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
Téléphone : 418 964-8888
Télécopieur : 418 964-8023
cote-nord@mddep.gouv.qc.ca
- Estrie**
Sherbrooke
770, rue Gorette
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
estrie@mddep.gouv.qc.ca
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**
Sainte-Anne-des-Monts
124, 1^{er} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : 418 763-3301
Télécopieur : 418 763-7810
gaspesie-iles-de-la-madeleine@mddep.gouv.qc.ca
- Lanaudière**
Repentigny
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
lanaudiere@mddep.gouv.qc.ca
- Laurentides**
Sainte-Thérèse
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
laurentides@mddep.gouv.qc.ca
- Laval**
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217
laval@mddep.gouv.qc.ca
- Mauricie**
Trois-Rivières
100, rue Laviolette, 1^{er} étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
mauricie@mddep.gouv.qc.ca
- Montréal**
Longueuil
201, Place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
monteregie@mddep.gouv.qc.ca
- Bromont**
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479
monteregie@mddep.gouv.qc.ca
- Valleyfield**
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088
monteregie@mddep.gouv.qc.ca
- Montréal**
Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) HIT 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
montreal@mddep.gouv.qc.ca
- Outaouais**
Gatineau
98, rue Lois
Gatineau (Québec) J8Y 3R7
Téléphone : 819 772-3434
Télécopieur : 819 772-3952
outaouais@mddep.gouv.qc.ca
- Saguenay-Lac-Saint-Jean**
Saguenay
3950, boulevard Harvey, 4^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7883
Télécopieur : 418 695-7897
saguenay-lac-saint-jean@mddep.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Parcs



Une démarche équitable et transparente

Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides



Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Téléphone : Québec (appel local) : 418 521-3830
Ailleurs au Québec : 1 800 561-1616
Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 6793-07-02



Une démarche équitable et transparente

Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides



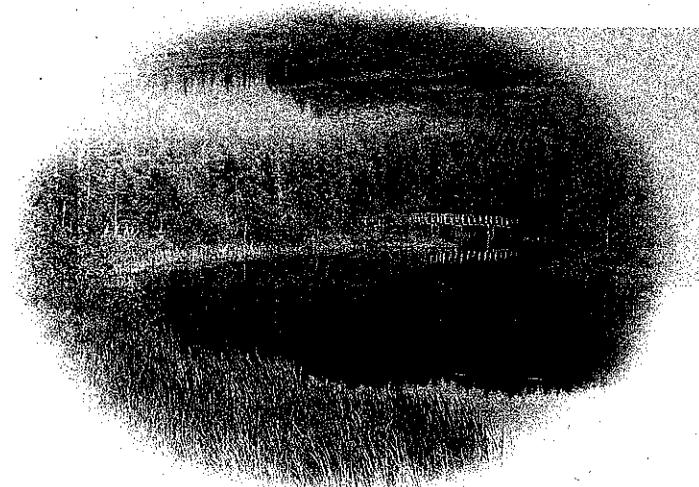
Les milieux humides et la Loi sur la qualité de l'environnement

Reconnaissant l'importance écologique et sociale des milieux humides pour le maintien de la qualité de l'environnement et le soutien à plusieurs activités économiques, le gouvernement a adopté diverses mesures afin de juger l'acceptabilité environnementale de tous les projets pouvant toucher les milieux humides. Ainsi, la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) reconnaît l'importance des milieux humides sur l'ensemble du territoire québécois. En vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de cette loi, les travaux prévus « ...dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière... » sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du Ministère.

Qu'est-ce qu'un milieu humide?

L'expression « milieu humide » couvre un large spectre d'écosystèmes, à savoir les étangs, les marais, les marécages ou les tourbières. Ces écosystèmes constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation.

Les milieux humides sont avant tout des milieux de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Ils sont soit riverains de lacs, de cours d'eau, d'estuaires ou de la mer, soit isolés dans des dépressions mal drainées. D'origine naturelle pour la majorité d'entre eux, d'autres milieux sont le résultat d'aménagements directs ou indirects de l'homme.



Pourquoi faire une gestion durable des milieux humides?

Le maintien des fonctions écologiques des milieux humides sur un territoire fait partie d'une approche de développement durable. Une mise en valeur des territoires et des ressources doit prendre en considération et tendre à maintenir les avantages qu'offre à la société la présence des milieux humides :

- Ils captent et stockent divers polluants et éléments nutritifs tels que les nitrates ou les phosphates. Ils contribuent ainsi au maintien d'une eau de qualité pour l'alimentation humaine.
- Ils emmagasinent les eaux de ruissellement et les précipitations, atténuant ainsi les risques d'inondation.
- Ils stabilisent les sols, freinent les effets du vent et contribuent à dissiper la force des vagues et des marées ainsi que l'érosion des rives par le courant.
- Ils constituent une importante réserve pour la biodiversité. Ils représentent des zones d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge et de repos pour de nombreuses espèces allant des micro-organismes aux insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, poissons et mammifères. Ils contribuent ainsi de manière importante à la production des ressources en espèces sauvages pour la chasse, la pêche et le piégeage.

Enfin, les milieux humides offrent de nombreux services écologiques à une multitude de personnes. Parmi ces biens et services, on trouve notamment les activités récréatives, les services scientifiques, etc.

Bien que l'exploitation et la destruction des milieux humides pour d'autres usages de développement socio-économique et leur perte atteignent des proportions alarmantes dans certaines régions du Québec, le Saint-Laurent auraient perdu 65 % de leurs milieux humides et 65 % de leurs services écologiques ou moins gravement perturbés, telles que l'étalement urbain.

Les conséquences de ces pertes sont souvent irréversibles : perte de biodiversité, augmentation de l'intensité des inondations, augmentation des coûts de traitement de l'eau, diminution des fonctions écologiques, etc. aux milieux humides.